



INFO PARENTS OCTOBRE 2025

PRISE OFFICIELLE DES PRÉSENCES

La prise des présences officielles a lieu demain le 30 septembre. Il est important que tous les élèves qui fréquentent l'école du Marais soient présents lors de cette journée.

Si votre enfant s'absente pour un rendez-vous ou parce qu'il est malade, vous devrez signer un formulaire confirmant sa fréquentation à notre école pour l'année scolaire 2025-2026.

DATES IMPORTANTES

30 septembre: prise de présence officielle, on porte le chandail orange pour souligner la journée de la réconciliation

3 octobre: journée pédagogique

8 octobre: photos scolaires seulement pour les élèves dont les parents ont signé le formulaire de consentement

13 octobre: congé pour les élèves et le personnel

31 octobre: Halloween (les élèves peuvent se déguiser dans le respect des consignes du CSSPO qui seront envoyées à tous la semaine avant)



DÉPARTS RV OU HÂTIFS

Un rappel que les parents sont responsables d'arriver à l'avance lorsque son enfant a un rendez-vous ou lorsqu'il quitte avant la fin de la journée et de patienter pendant qu'il se prépare.

L'enseignant n'est pas tenu de faire préparer l'élève à l'avance à la demande du parent puisqu'il doit s'occuper de tout son groupe.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La première séance du conseil d'établissement a lieu le lundi 6 octobre 2025 à 18h dans le salon du personnel. Les séances sont publiques. Les parents peuvent y assister s'ils le désirent.

